
DÉBAT PUBLIC
sur le projet Montagne d'Or
en Guyane

7 MARS – 7 JUILLET 2018

DOSSIER DE PRESSE

Le 3 avril 2018

LA PREPARATION DU DEBAT PUBLIC

Concernant le projet Montagne d'Or, la CNDP a été saisie à deux reprises par la Compagnie minière Montagne d'Or, maître d'ouvrage, les 26 juin et 1er septembre 2017, en application des articles L.121-16-1 puis L.121-17 et L.121-22 du code de l'environnement. La CNDP a considéré ces saisines irrecevables, le projet relevant de l'article L.121-8 de ce code.

Le 7 août 2017, l'association France Nature Environnement a saisi la CNDP en vertu du II de l'article L.121-8. Le 6 septembre 2017, la Commission nationale a décidé qu'un débat public serait organisé sur le projet Montagne d'Or, que ce débat aurait lieu en Guyane et que son animation sera confiée à une commission particulière.

Le 4 octobre 2017, la Commission nationale a désigné Monsieur Roland Peylet président de la CPDP en charge de l'animation de ce débat public.

Le 4 octobre 2017, Madame Claude Brévan, Messieurs Victor Bantifo, Eric Hermann, Jean-Claude Mariema et Yunaluman Thérèse ont été désignés membres de la commission particulière.

Les rencontres avec les acteurs du territoire

Pendant les mois qui ont précédé l'ouverture du débat public sur le projet Montagne d'Or, les membres de la commission particulière ont rencontré les acteurs du territoire : élus, associations et syndicats, collectivités territoriales, organismes socio-professionnels, établissements publics et services de l'Etat. La CPDP, consciente des fortes attentes entourant l'organisation d'un débat public, a mené 56 entretiens préalables de novembre 2017 à fin mars 2018 et échangé avec 114 personnes. L'objectif de ces entretiens est double : présenter le débat, expliquer le rôle et la mission de la CPDP d'une part ; comprendre le positionnement et le questionnement de ces acteurs vis-à-vis du projet de mine industrielle Montagne d'Or d'autre part. Ces éléments ont aidé la commission à construire le calendrier et les modalités du débat.

Donner la parole aux citoyens : les questionnaires d'avant-débat et des locaux ouverts au public

La commission particulière dispose depuis le 2 février d'un bureau dans le centre de Cayenne, au 3 rue Félix Eboué. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 11h pour accueillir le public, donner des informations sur le débat. 32 visites ont eu lieu depuis l'ouverture des locaux.

Pour répondre au mieux aux attentes de la population, la commission a également diffusé un questionnaire d'avant-débat, du 2 au 25 février 2018, en français et en langue du fleuve, grâce à l'appui de l'association Mama Bobi. 1145 réponses ont été reçues : 366 formulaires via le site Internet du débat et 779 sur format papier, dont 498 en mawina tongo.



Les réponses ont fait état d'une forte implication de la population guyanaise sur ce sujet : une grande majorité des répondants disent connaître le projet « assez bien » (59%) voire « très bien » (19%). 90% des répondants ont déclaré résider en Guyane (et 75% des répondants en ligne), les $\frac{3}{4}$ sont actifs et âgés de 26 à 59 ans. Un débat contradictoire est attendu. La vigilance est forte à l'égard des principes de transparence et de neutralité du débat et de l'expertise versée au débat. Un réel impact sur la décision est souhaité. Les principales modalités du

débat sont soutenues, les auditions d'experts et les réunions publiques étant les plus attendues. Ces dernières pourront avoir lieu prioritairement à Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni, mais de nombreux appels à multiplier les rencontres sur le territoire ont été notés.

Les thèmes de l'impact environnemental du projet, des risques industriels et sanitaires qui lui sont liés, ainsi que de ses effets sur l'économie guyanaise sont ceux qui cristallisent le plus d'attentes. Mais les répondants souhaiteraient également interroger l'activité d'orpaillage en général dans le cadre des perspectives de développement de la Guyane, et encore le coût et le financement du projet de la Compagnie Montagne d'Or.

Sur la base de l'ensemble de ces informations - les rencontres avec les acteurs et les retours de la population -, la commission particulière du débat public a construit les modalités du débat public qu'elle a présentées à la Commission nationale le 5 mars 2018.

L'OUVERTURE DU DEBAT PUBLIC

Le dossier du maître d'ouvrage

Une fois prise par la CNDP la décision d'organiser un débat public, le maître d'ouvrage dispose d'un délai de 6 mois pour constituer le dossier soumis à ce débat. Ce dossier doit donner aux participants au débat public l'ensemble des éléments d'information liés au projet, afin qu'ils puissent se prononcer sur son opportunité et ses principales caractéristiques. Le dossier du maître d'ouvrage (DMO) explique l'historique du projet, le contexte territorial et social dans lequel il s'insère, les enjeux socio-économiques de sa réalisation, ses objectifs, ses caractéristiques principales, son coût prévisionnel et les impacts significatifs qu'il pourrait avoir sur l'environnement et le territoire concerné. Il comporte des cartographies, des schémas et des documents d'illustration. Une synthèse l'accompagne.

Trois réunions de travail sur le dossier du maître d'ouvrage ont eu lieu entre la Compagnie minière Montagne d'Or et la CPDP : le 18 décembre 2017, le 26 janvier et le 1er février 2018. La mission de la CPDP est de s'assurer que l'information contenue dans le DMO est suffisamment complète et accessible pour permettre les échanges.

Le DMO devant être présenté devant la Commission nationale du débat public, celle-ci a auditionné la Compagnie minière Montagne d'Or le 5 mars 2018 et examiné son dossier du maître d'ouvrage. Elle a considéré que ce dernier permettait l'ouverture du débat public, le dossier devant toutefois être accompagné de fiches thématiques portant sur la prévention et la gestion des risques, la préservation de la biodiversité et les conditions sociales de la mise en œuvre éventuelles du projet. Elle a également décidé la réalisation d'expertises complémentaires portant sur la cyanuration et l'hydrogéologie.

Le débat public sur le projet Montagne d'Or en Guyane s'est ouvert le 7 mars 2018, pour une durée de 4 mois.

Conformément au souhait qui avait été formulé au cours de certaines rencontres préparatoires, un délai de quelques semaines a permis aux acteurs du territoire de prendre connaissance du dossier du maître d'ouvrage. Celui-ci est en ligne sur le site Internet du débat (<http://montagnedor.debatpublic.fr>) et disponible dans les locaux du débat.

L'information des citoyens

La mission de la CPDP est de s'assurer de la bonne information des citoyens, de recueillir leurs interrogations, inquiétudes ou avis et de faire en sorte que leur point de vue soit entendu dans le processus d'élaboration du projet.

Le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse sont progressivement mis à disposition dans la plupart des mairies et

collectivités. Ils peuvent être envoyés par courrier sur simple demande au 0594 30 37 01. Ils seront accompagnés, au fur et à mesure de l'avancement du débat, d'outils d'information sur ses modalités :

- des affiches annonçant les différentes réunions et ateliers et présentant les différentes manières de participer débat ;
- des tracts, pour informer la population des prochaines réunions, qui seront également distribués sur la voie publique ;
- des dépliants permettant de renvoyer une question ou un avis, par lettre T, à la CPDP.

La CPDP rédige également une lettre d'information électronique, bimensuelle, consultable sur le site du débat public et diffusée par mail. Cette lettre informe de l'avancée du débat, des différents moyens mis à la disposition de la population pour y participer et des rendez-vous à venir. Avec ces différents outils d'information, l'objectif de la CPDP est de permettre à toute personne qui le souhaite, de s'informer et participer au débat.

Le maître d'ouvrage a complété l'information qu'il mettait à la disposition du public relative à son projet :

- un document sur l'état initial du milieu humain ;
- 2 documents sur l'état initial du milieu biologique (la mine, la piste et la ligne électrique) ;
- 9 documents sur l'état initial du milieu physique (contexte géologique, qualité des sols, écoulements et qualité des eaux, paysages, qualité de l'air...);
- une étude archéologique préalable ;
- étude de cadrage environnemental du projet aurifère.

LES PREMIERS RENDEZ-VOUS DU DEBAT PUBLIC

Le débat a pour objectif de permettre la participation du public au processus d'élaboration d'un projet, et d'éclairer ainsi la décision du maître d'ouvrage de poursuivre, amender ou abandonner son projet. Pour être constructif, un débat doit être un dialogue entre le maître d'ouvrage et les citoyens, afin de discuter l'opportunité du projet, d'examiner les possibles variantes, d'envisager ses éventuelles conditions de réalisation et ses potentielles conséquences. C'est grâce à ce type d'échanges que peut se construire une réflexion collective qui est le fondement démocratique du débat public.

Cela implique un effort de la part des citoyens pour s'informer et se forger une opinion tout au long de ces 4 mois, afin d'apporter au débat des prises de position étayées et référencées. La commission est là pour les accompagner, par l'organisation de rendez-vous ponctuels - les réunions générales, ateliers et auditions - et par la diffusion des informations de manière continue jusqu'au 7 juillet.

Le débat a déjà commencé en ligne

La plateforme de questions-réponses du site du débat public est active depuis le 7 mars 2018 et reçoit les questions et avis de la population, plus de quarante à ce jour.



Tous les internautes peuvent écrire un avis ou une question et commenter les avis postés par d'autres personnes. Le maître d'ouvrage répond aux questions qui lui sont adressées. La commission apporte des précisions pour les questions relatives à l'organisation du débat.

Il existe également la possibilité de rédiger un cahier d'acteur. Il s'agit d'un exposé argumenté de 4 pages, qui consiste en des prises de position, des expertises ou des contre-propositions sur le projet Montagne d'Or. Ce moyen d'expression est une contribution libre et volontaire, rédigée par des acteurs du débat tels que des associations, collectifs, syndicats, partis politiques, élus, collectivités territoriales, etc. La CPDP est là pour renseigner et accompagner les acteurs qui souhaitent rédiger un cahier.

Les réseaux sociaux sont aussi un vecteur d'information du public. Le compte Facebook (@MontagneDor.DebatPublic) du débat public sur la Montagne d'Or compte à ce jour 153 abonnés, et le compte Twitter (@DP_MontagneDor) 134. Sur la période du 12 au 25 mars, il y a eu 84 tweets sur le sujet et 51 publications sur Facebook. C'est, pour la CPDP, un moyen de toucher un public différent, possiblement plus jeune.

Les rendez-vous du débat public

Les rendez-vous du débat auront 3 formes :

1. Les **réunions générales** abordent l'ensemble du projet et toutes les questions relatives à celui-ci, sans distinction. Le maître d'ouvrage présente les différents aspects de son projet et il répond aux questions du public, sous l'égide de la CPDP qui anime le dialogue. Les réunions générales seront au nombre de 6 :
 - Une réunion générale d'ouverture à Saint-Laurent-du-Maroni, le 3 avril ;
 - Une réunion générale à Cayenne, le 5 avril ;
 - Une réunion générale à Awala-Yalimapo, avec un point d'attention particulier sur les impacts environnementaux, le 25 avril ;
 - Une réunion générale à Apatou, le 26 avril ;
 - Une réunion générale à Mana, avec un point d'attention particulier sur l'emploi et la formation, le 27 avril ;
 - Une réunion générale de clôture à Saint-Laurent-du-Maroni, le 18 juin.
2. Les **ateliers thématiques** sont des rendez-vous où une question particulière du projet est travaillée et approfondie. Les ateliers se construisent sur l'information donnée par le maître d'ouvrage et peuvent s'appuyer sur les apports d'experts. La CPDP peut solliciter l'intervention d'autres acteurs pour apporter un éclairage complémentaire. La commission demande aux personnes souhaitant participer ou assister aux ateliers de s'inscrire au 0594 30 37 31 ou sur montagnedor@debat-cndp.fr. 5 ateliers thématiques seront organisés pendant le débat :
 - 1 atelier : Le fonctionnement de la mine, les risques et leur gestion envisagées par le maître d'ouvrage, le 4 avril à St-Laurent ; un expert sur les questions de cyanuration participera
 - 2 ateliers : La mine et l'environnement, le 5 avril à Cayenne, le 22 mai au Village Pierre à St-Laurent
 - 1 atelier : L'emploi et la formation, le 23 mai à St-Laurent
 - 1 atelier : Les effets potentiels pour le développement économique et social de la Guyane, le 24 mai à St-Laurent

3. Les **auditions** clôtureront la période des rendez-vous du débat. Lors des auditions, les acteurs du territoire (représentants d'associations, élus, experts...) qui le souhaitent et s'inscrivent auprès de la CPDP, peuvent faire une déclaration et exposer la position à laquelle ils sont arrivés à l'issue des différents échanges.

Dans l'immédiat, la **réunion générale d'ouverture** se tiendra le 3 avril 2018, de 18h à 21h, à Saint-Laurent-du-Maroni, sous le chapiteau municipal. Elle sera introduite par le président de la commission particulière du débat public.

Un **atelier thématique sur le fonctionnement de la mine, les risques et leur gestion envisagée par le maître d'ouvrage** aura lieu le 4 avril, de 18h à 21h, à la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni.

Après Saint-Laurent-du-Maroni, le débat public se déplace à Cayenne. A la mairie, **une réunion générale** se tiendra le 5 avril, de 18h à 21h, et un premier **atelier sur la mine et l'environnement** sera organisé le 6 avril, de 18h à 21h.

Le calendrier des réunions suivantes est disponible sur le [site du débat public](#).